

ÉCOUVES. La chasse rapporte environ 364 000 € par an en forêt domaniale

Cet hiver, des lots de chasse (en Écouves et Perseigne, et en Bourse) sont « remis en jeu ». L'occasion d'en savoir un peu plus sur cette activité peu aimée mais qui rapporte à l'Office National des Forêts.

Comment est gérée la chasse en forêt domaniale ?

Une adjudication a lieu tous les douze ans. La dernière date de 2016.

Mais, nouveauté, les lots peuvent désormais être résiliés à l'amiable tous les trois ans.

On y est donc.

Plutôt « une bonne chose », selon Hervé Daviau, le Monsieur Chasse à l'ONF*. En effet, s'engager pour douze ans peut être long.

Cette révision concerne-t-elle notre secteur ?

Oui. Cinq lots en Basse-Normandie dont quatre dans l'Orne : un en Bellême, un en Perche-Trappe, celui de la forêt de Bourse, un en Écouves (le lot 6, au nord-ouest, sur La Lande-de-Goult, là où l'on chasse tous les dimanches et le 28 février).

Et un lot en forêt de Perseigne.

« La passion l'emporte »

Concrètement, comment cela se passe ?

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de l'ONF.

Il faut candidater d'ici le 8 février.

Les dossiers recevables sont autorisés à soumissionner, c'est-à-dire déposer une offre sous pli cacheté.

Les plis seront ouverts le 11 mars à Rambouillet.

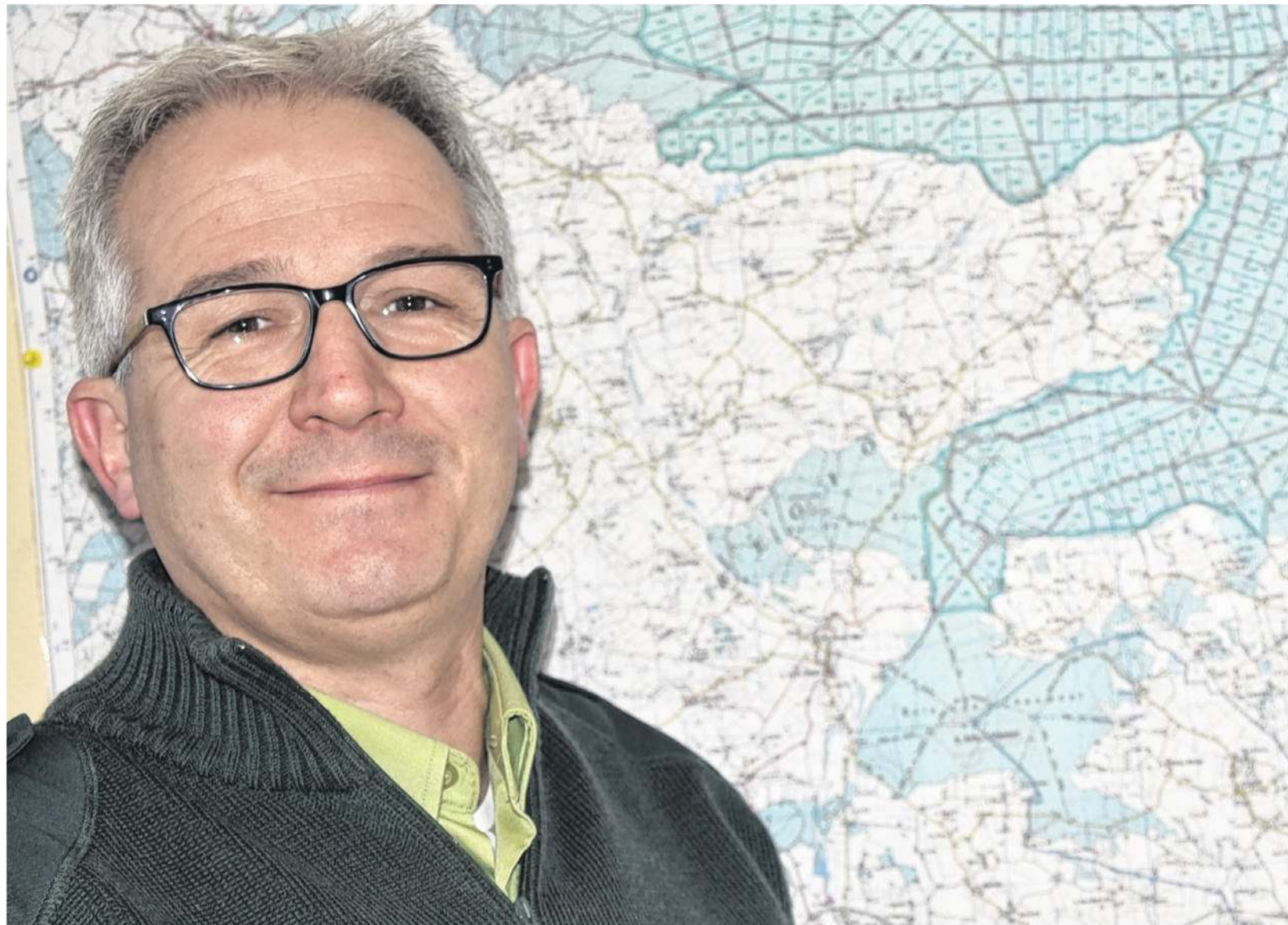
Qui sera retenu ?

« Celui qui aura fait l'offre la plus élevée, sous réserve qu'elle soit supérieure au prix de retrait ».

Autrement dit, l'ONF peut ne pas attribuer le lot si l'offre n'est pas suffisante.

« Restaurer ou préserver l'équilibre forêt-gibier »

L'ONF accepterait donc qu'un territoire soit non-chassé ? « En théorie oui, en pratique non ». Et « la passion l'emporte ». Il y



À l'ONF, Hervé Daviau s'occupe de Chasse mais également de travaux et des amphibiens

a donc de la demande.

Quel est le profil du chasseur ?

« C'est un passionné » qui exerce un sport relativement cher, représentant un engagement financier.

Le chasseur doit être responsable et fait face à une hostilité certaine de la société.

La moyenne d'âge est plutôt élevée : on trouve peu de « perdreaux de l'année » en gilet orange dans les sous-bois.

H. Daviau qualifie le chasseur de « sérieux et rigoureux ».

Combien d'animaux peuvent être tués chaque année ?

Chaque année, un plan de

chasse détermine le nombre de cerfs et chevreuils qui peuvent être prélevés afin de « restaurer ou préserver l'équilibre forêt-gibier ».

Il est adopté par une commission réunissant chasseurs et leur fédération, agriculteurs, État, propriétaires privés...

Il existe six lots de chasse en Écouves : cela fait un plan réparti en fonction de différents critères.

Globalement, « les plans de chasse sont respectés à 90-100 % ». Dans le cas contraire, l'ONF, détenteur du droit de chasse, pourrait sanctionner mais « on préfère inciter à mieux faire ». Et les chasseurs sont « aussi des clients ».

Début janvier, le point est fait : si les chasseurs à courre voient qu'ils ne vont pas respecter leur quota, ils peuvent rétrocéder des bracelets à des chasseurs à tir.

Quelles sont les relations ONF-chasseurs ?

« Très bonnes. Ils sont au contact des agents, sur le terrain. Une rencontre annuelle permet de faire un bilan ».

Il existe bien quelques problèmes ?

« Quelquefois : un animal

tiré qui n'aurait pas dû l'être, le comportement avec un riverain... ».

Ça braconne ?

« Oui mais très peu ».

Quand un mauvais chasseur rencontre un mauvais randonneur

Y a-t-il frictions entre chasseurs et autres fréquenteurs de la forêt ?

« À la marge. Quand un mauvais chasseur rencontre un mauvais randonneur... ».

Chaque année, à différents carrefours de la forêt, est affiché le plan (des lots) avec les dates de chasse. Une carte est publiée dans l'Orne Hebdo, et elle est téléchargeable sur le site internet de l'ONF.

Le souci, c'est que « peu de gens savent ce qu'est une action (pas au sens financier)

de chasse ». Une information sera faite en septembre.

La population de cervidés augmente-t-elle ou non en Écouves ?

« On ne connaît pas le nombre. On essaie d'évaluer la tendance d'évolution, en fonction de différents paramètres. Ce n'est pas scientifique : avec la Fédération de chasse, on n'est pas forcément d'accord. On sait surtout que le territoire est vaste ».

Écouves, ce sont environ 13 000 ha de forêt domaniale et privée, et des bosquets. Beaucoup d'animaux logent à

l'extérieur.

Eh oui, les cerfs ne respectent pas les frontières.

Quelle est la « tendance d'évolution » ?

« Sur dix ans, la population a plutôt baissé. Mais il existe une belle population de beaux et grands cerfs ».

JMF

* Agence territoriale de l'Office National des Forêts, qui couvre l'ex-Basse-Normandie. Mais la compétence Chasse d'Hervé Daviau englobe également les Hauts de France et l'Île-de-France.

Combien ça rapporte ?

« 35 € l'hectare ». Un coût « assez proche du privé ».

La forêt domaniale d'Écouves s'étendant sur 8 177 ha, cela fait environ 286 195 €/an.

En Écouves, il y a six lots de taille similaire, soit 47 666 €/lot.

Chaque lot peut être chassé durant 20 ou 21 jours, soit 2 306 €/journée.

Ce qui fait le prix ?

« L'environnement immédiat » (un massif découpé comme l'est la forêt du Pin-au-Haras est moins prisé), « la capacité d'accueil du milieu » (beaucoup de résineux denses, cela tire le prix vers le bas), « la proximité de grands axes de circulation » (risques de collision), « la superficie »...

La chasse à courre

En Écouves, trois équipages chassent à courre :

- Kermaingant, le cerf, les mardis et samedis jusqu'au 30 mars
- La Passée, le chevreuil, deux mercredis par mois jusqu'au 30 mars

- Le Vautrait du Perche, le sanglier deux mercredis par mois jusqu'à fin février

Combien ça rapporte ?

9 à 10 € l'hectare, soit environ 77 680 €.

On compte environ 76 jours de chasse à courre. Cela fait environ 1 000 € la journée.